



**SMAEPA de la Région d'Yerville – JEUDI 29 NOVEMBRE 2024 – 17H00 – Salle
des fêtes de la mairie de Flamanville**

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Daniel DESCHAMPS, Monique PORTIER
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL, Pierre ESCAP
- **CRIQUETOT SUR OUVILLE** : Marc BLOQUET
- **ECTOT L'AUBER** : Didier DELAMARE
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT, Christophe CHOLLET
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG, Yves PETIT
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jean-Pierre DUVAL, Jacques LEMERCIER
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** : Nadine MONTIER
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY, Bruno BERTRAND
- **VIBOUF** : Virginie BARO, Frederic LEGROS
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET, Thierry LOUVEL
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Daniel GRESSENT
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** :

Excusés : Hervé WALLERICH, Corinne DEMOTTAIS, Christophe DEVE

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Cédric CARPON de Véolia

Ordre du jour :

- Présentation des outils fonciers sur le BAC de Bourdainville
- Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du compte rendu du 3 avril 2024
- Servitude d'utilité publique au Saussay
- Approbation de la stratégie de protection de la ressource en eau
- Avenant à la convention avec la commune de Yerville pour le schéma de gestion des eaux pluviales
- Avenant au marché du schéma directeur d'assainissement collectif
- Avenant pour la construction de l'usine d'eau potable de Bourdainville
- Avenant au contrat de Délégation de Service Public d'Assainissement Véolia
- Plan d'épandage des boues de la lagune de Cideville
- Réformes des redevances Agence de l'eau : fixation des contre-valeur Eau et Assainissement
- Décision modificatives
- Questions diverses

Nomination d'un secrétaire de séance : Séverine GEST

1. Présentation des outils pour la réalisation de la stratégie foncière

Monsieur le Président expose que le 27 juin 2024 nous avons présenté le programme d'action pour la protection de la ressource en eau pour mettre en place des moyens et des pratiques destinés à réduire les pressions sur la ressource en eau.

Maintenant il est nécessaire d'adopter une maîtrise foncière sur le territoire sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Bourdainville

Cette réunion a pour but de présenter les outils fonciers disponibles et les champs d'application et laisse la parole à Thomas BEILVERT du Bureau d'études SCE, Clément VINSARD de la SAFER et Auban AL JIBOURY de Terres de liens

Déroulé de l'intervention

Introduction

Prise de parole et lancement de la réunion par A. Petit

Intervention de SCE – Thomas BEILVERT

Rappel de la situation du BAC et du rôle des actions préventives dans la protection de la ressource

Présentation de la démarche en cours et des motifs de la réunion du jour

Introduction des intervenants experts (SAFER et Terre de Liens)

Intervention Terre de Liens – Auban AL-JIBOURY

► Définition et structure

Terre de Liens rappelle la définition et les constituant d'une SF sur des secteurs à enjeu eau potable → à aborder comme des plans pluriannuels visant à l'atteinte des objectifs définis par la collectivité sur la qualité de l'eau

Leur mission est l'accompagnement des collectivités sur les SF. Les diagnostics des SF se composent de plusieurs volets : FONCIER + AGRICOLE + VULNERABILITE

Une SF se constitue en suivant le cheminement : Enjeux et objectifs > Diagnostic > Leviers d'action > Plan d'actions > Mise en œuvre

► Portage politique

Le portage politique des SF est indispensable, sinon c'est voué à l'échec. Sans portage politique il n'y a pas de légitimité pour la personne qui essaie de le mettre en place : le positionnement politique clair est nécessaire.

L'enjeu pour la collectivité est la mise en relation des différents éléments qui agissent sur la qualité de l'eau.

► Temporalité

Les conséquences et aboutissement d'une SF ne sont pas forcément mesurable sur 1 mandat d'élu, il faut envisager ça comme des outils portés sur du long terme.

A titre d'info, en moyenne en France une parcelle foncière change de propriétaire tous les 90 ans. *Il est important d'avoir une veille foncière active, un tableau de bord fonctionnel, une animation et une gouvernance réactive si on souhaite pouvoir agir sur les opportunités.*

Lors de la rédaction des SF, les objectifs et indicateurs de suivi fixés doivent être atteignables. Une SF même si elle porte sur la protection de l'eau doit inclure les autres éléments environnementaux.

► Les outils fonciers disponibles pour les SF

Ils relèvent de trois familles :

- Protéger la vocation agricole des terres : SCOT, PLU...
- Orienter les usages sur le sol, pas la propriété : Diminuer la dose d'engrais...
- Orienter les pratiques agricoles en changeant la propriété : plus délicat. Périmètre de préemption à justifier pour qu'il soit mis en œuvre.

► **Présentation de la structure**

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

Objectifs :

- Initial à la création : Gérer les reprises des terres et la transmission du foncier
- Appui des collectivités
- Protection de l'environnement

La SAFER Normandie c'est 30 conseillers fonciers avec un secteur défini pour intervenir au plus près sur le terrain. Le territoire du BAC de Bourdainville est concerné 3 par conseillers.

Il y a énormément de concurrence et de candidats pour l'achat de foncier. Donc un besoin important de définir à l'avance ce qu'on veut pour se positionner rapidement.

QUESTION – Alain PETIT : *les SAFER interviennent elles lors de l'élaboration du SRADDET ?*

La SAFER répond qu'elle peut être sollicitée mais que ce sont plus les élus des syndicats agricoles majoritaires, par les Chambres d'Agriculture, qui portent la voix du foncier agricole.

► **Le suivi du foncier**

Il existe différentes modalités d'accès au foncier à gérer : achats, location, achats de parts... le nombre de sociétés agricoles en Normandie a augmenté depuis la création des SAFER et donc la typologie des modes d'accès au foncier.

La SAFER Normandie a conventionné avec le syndicat de Yerville qui est informé lorsqu'une information de vente de parcelle est saisie par un notaire (information recueillie via VIGIFONCIER).

Il y a déclenchement d'alertes mail vers le syndicat quand une vente est en cours. Alerte transmise à la SAFER qui communique à la collectivité pour savoir si elle veut mobiliser le droit de préemption de la SAFER.

QUESTION – Alain PETIT : *Ce qui intéresse la collectivité ce sont vraiment les parcelles autour du captage. Les prévenir sur ces parcelles précisément.*

Le dispositif nécessite une réactivité importante de la collectivité : 10 à 15 jours max. D'où l'intérêt d'avoir une SF bien définie pour pouvoir prendre une décision rapide dans le délai possible.

47% des collectivités de la Normandie ont une convention de ce type avec la SAFER.

On peut mettre certains closes dans un contrat de location des terres. Lors d'une vente, la SAFER peut inscrire dans le cahier des charges : une clause (maintient en herbe...) pour 5, 10, 25 ans.

Propositions :

Pousser le diagnostic pour aller chercher des espaces qui vont potentiellement bouger d'ici quelques années : Anticiper les mouvements fonciers.

Intervention Daniel GRESENT (Caux – Austreberthe pour LIMESY) : *C'est une action qui demande beaucoup de temps mais il paraît essentiel de mettre en place. Aussi parce qu'il y a des agris communs sur les 2 BAC : cohérence de territoire entre BAC de Bourdainville et Limesy.*

► Diagnostic foncier de territoire

Les surfaces non déclarées à la PAC sont plus susceptibles de changer de mains car elles ont le plus souvent un usage agricole « faible » et génèrent moins fréquemment de revenu.

Il faut caractériser le type de propriété : regarder la localisation des propriétaires (local, étranger...)

Les propriétés en indivision, notamment par suite d'héritages sont plus souvent en vente que dans les autres situations.

En cas de cessation d'activité, cela peut créer un pool de parcelles qui se libère : à ce moment-là, la collectivité peut chercher à conjuguer installation d'un jeune et protection de la ressource lors du rachat des terres.

Il faut chercher les parcelles qui peuvent être concernées par une transaction foncière sous 5 à 10 ans.

Exemple concret sur le Secteur Angerville-Bailleul : captage similaire avec sensibilité forte Réserve foncière depuis 2009

Comité de pilotage constitué : CA, exploitants, SAFER... pour réfléchir sur ces questions.

Prendre le temps d'aller voir les exploitants et de leur expliquer la démarche : très apprécié.

La collectivité n'a acheté aucun foncier :

Actes notariés de servitude : les exploitants ont accepté de signer en gardant leur propriété

Un géomètre

Coût total : 70 500 euros : la moitié du cout d'achat de la réserve foncière.

Synthèse et besoins SCE – Thomas BEILVERT

Rappel des travaux en cours et des besoins

Il faut préparer la phase de contact des propriétaires, avec pour objectif de compléter la connaissance du territoire et informer sur la présence d'une SF

Rappel du calendrier

La philosophie de l'étude : investir et faire participer les gens à chaque étape pour avoir une SF adaptée au territoire et fonctionnelle.

Conclusion :

M. Petit remercie les intervenants, rappelle l'importance de s'investir dans la démarche. Une fois ce travail de pédagogie auprès des élus réalisé, on va rentrer dans le vif du sujet à la prochaine réunion. Tout ce travail va servir à protéger la ressource en eau. Les élus devront se positionner et définir leur stratégie.

2. Approbation du Compte rendu du Comité Syndical du 3 avril 2024

Il n'est pas formulé de remarques ni de questions sur le précédent compte rendu de la réunion de Comité Syndical. A l'unanimité le Comité Syndical approuve le compte rendu du Comité Syndical du 3 avril 2023.

3. Servitude d'utilité publique au Saussay

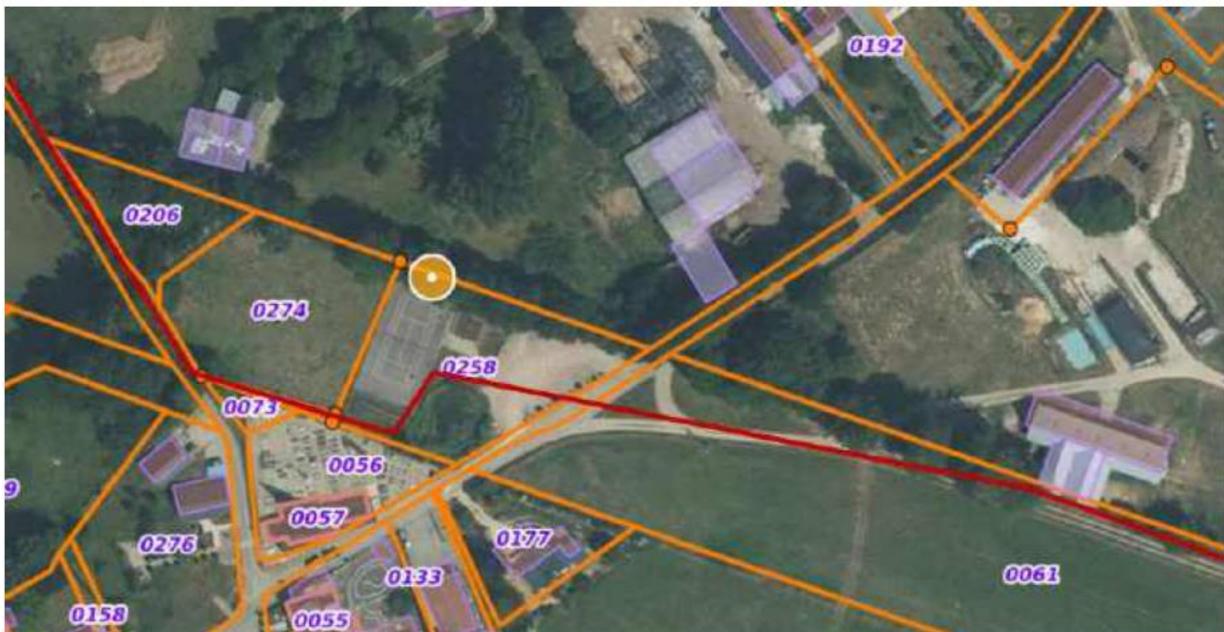
Monsieur le Président expose que nous avons proposé aux propriétaires des parcelles concernées par le passage de la canalisation d'eau usée pour le transfert des eaux du Saussay l'établissement d'une servitude conventionnelle par acte Authentique

Le Maire de la commune du Saussay a donné son accord de principe le 27/08/2024.

Face au refus des propriétaires de la seconde parcelle et dans l'impossibilité financière de procéder au déplacement de la canalisation sous la voie publique sauf à augmenter considérablement le prix de cet ouvrage, il est nécessaire de procéder à l'établissement d'une servitude fondée sur l'utilité publique du projet.

Monsieur Bonamy remarque que Mme Viannaye a donné son accord

Voici le plan du tracé (en rouge) :



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE l'autorisation pour l'engagement de la procédure de Servitude d'Utilité Publique**
- **AUTORISE Mr le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

4. Approbation de la stratégie de protection de la ressource en eau

Monsieur le Président expose que l'Agence de l'Eau a adopté son 12ème programme qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2025. Afin de pouvoir continuer à bénéficier des aides de ce 12ème programme sur le volet Eau Potable, l'Agence de l'Eau incite les collectivités compétentes en eau potable à définir leur stratégie de protection de la ressource en eau.

Ce document a pour objectif d'identifier les priorités d'intervention en termes de protection de la qualité et de la gestion quantitative de la ressource en eau.

Il vous a été adressé par mail. Samuel GENDRIN passe en revue le document auprès de l'assemblée.

Le point nouveau et important de ce document est la sobriété : en effet, l'Agence de l'Eau nous demande de présenter une trajectoire des prélèvements à la baisse de 14% d'ici 2030. Pour cela plusieurs actions du Syndicat sont envisageable :

- Distribution de kits hydro économes aux abonnés ;
- Encourager la récupération des eaux pluviales auprès des mairies et des habitants pour l'arrosage des jardins ou le nettoyage de la voirie ;
- Récupération des eaux pluviales des églises pour l'arrosage des cimetières ;
- Etude d'optimisation des consommations envers les plus gros consommateurs d'eau

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE la stratégie de la protection de la ressource en eau du Syndicat**

5. Avenant à la convention avec la commune de Yerville pour le schéma de gestion des eaux pluviales

Alain Petit expose que lors du précédent Conseil Syndical nous avons approuvé la signature d'une convention avec la commune de Yerville pour la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales en même temps que le schéma directeur d'assainissement du Syndicat.

La commune a décidé d'effectuer une mission complémentaire (établissement d'un zonage d'assainissement pluvial) qui n'était pas prévu au marché.

Par conséquent, un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être signé.

La commune de Yerville a délibéré sur cet avenant lors de son conseil municipal le 21 octobre dernier.

Le nouveau montant de l'étude et de : 52 389,75 € HT

Montant de la subvention de l'Agence de l'Eau (80%) : 41 919 €

Reste à charge de la commune de Yerville : **10 479,75 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;**
- **APPROUVE du plan de financement ;**
- **AUTORISE Mr le Président à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération**

6. Avenant au marché du schéma directeur d'assainissement collectif

Alain PETIT expose que Le schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation par le bureau d'études Verdi Ingénierie.

Les campagnes de mesure avaient déjà été réalisées sur Cideville, Le Saussay et Gueutteville lors de précédentes études. Il n'est donc pas nécessaire de les refaire dans le cadre du schéma.

Il est donc proposé de voter un avenant négatif de 14 350 € HT au marché de Verdi suite à la décision de ne pas réaliser les campagnes de mesures pour ces 3 stations d'épuration.

Le montant du marché passe de 316 510 € à 311 935 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE l'avenant au marché du schéma directeur d'assainissement ;**
- **AUTORISE Mr le Président à signer l'avenant**

7. Avenant pour la construction de l'usine d'eau potable de Bourdainville

Alain PETIT expose que plusieurs adaptations sur l'usine ont été réalisées et ont fait l'objet de chiffrages complémentaires non prévus au marché initial.

Les adaptations ont été demandées par l'ARS, la DDTM et le Syndicat dont voici le détail :

Demandé par	PRESTATIONS OBJET DE L'AVENANT	SAUR (montant HT)	VAUBAN (montant HT)
Syndicat	Caméra de surveillance supplémentaire	4 226,00 €	
ARS	Escalier d'accès au réservoir	3 000,00 €	
ARS	Portes intérieures formant la 3e barrière	6 800,00 €	
	Moins value prime CEE	-15 000,00 €	
DDTM	Canal de comptage	16 190,00 €	
Syndicat	Résine au RDC		12 450,00 €
Syndicat	Lasure sur le bâtiment + réservoir		22 560,00 €
	TOTAL	15 216,00 €	35 010,00 €
	TOTAL GENERAL	50 226,00 € HT	

Le montant du marché passe ainsi de 4 559 959 € HT à 4 610 185 € HT soit une augmentation de 1,10 % du marché.

Le montant révisé du marché est de l'ordre de 5 M € HT (+400 000 € d'augmentation)

Alain PETIT souligne que nous avons subi une révision des prix de l'ordre de 10 % du montant de travaux, ce qui constitue un impact énorme sur nos finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE l'avenant au marché des travaux de construction de la nouvelle usine d'eau potable ;**
- **AUTORISE Mr le Président à signer l'avenant**

8. Avenant au contrat de Délégation de Service Public d'Assainissement Véolia

Monsieur le président expose que de nouveaux ouvrages d'assainissement ont été remis à Véolia Eau et conformément à l'article 2.1.2 du Contrat de Délégation de Service Public, Véolia assure l'exploitation de ces nouveaux ouvrages.

Il convient de mettre à jour l'inventaire des équipements d'Assainissement Collectif, celui-ci est modifié comme suit :

- la suppression de la lagune d'Ouille l'Abbaye
- l'intégration de la station d'épuration filtre planté de roseaux d'Ouille l'Abbaye
- l'intégration de quatre nouveaux postes de relèvement :
 - A Ouille l'Abbaye
 - Au Saussay
 - A Saint Ouen du Breuil
 - A Yerville

La rémunération du délégataire est modifiée

Après discussion et négociations, la Collectivité accepte la rémunération suivante en contrepartie de l'exploitation de ces nouveaux ouvrages :

Augmentation de la part proportionnelle à + 0,1490 €/m³ soit passage de 1,5927 €/m³ à 1,7416 €/m³ (valeur au 2^{ème} semestre 2024)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE l'avenant au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif ;**
- **AUTORISE Mr le Président à signer l'avenant**

9. Plan d'épandage des boues de la lagune de Cideville

Alain PETIT explique qu'en prévision de l'abandon futur de la lagune de Cideville, il nous faut la curer entièrement.

Il convient pour cela de réaliser un plan d'épandage des boues.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE la consultation et le choix du bureau d'études le mieux disant pour la réalisation du plan d'épandage des boues :**
- **AUTORISE Mr le Président à signer le marché et à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département**

10. Réformes des redevances Agence de l'eau : fixation des contre-valeur Eau et Assainissement

Monsieur le président expose qu'une nouvelle réforme des redevances de l'Agence de l'Eau est appliquée à partir du 1^{er} janvier 2025

Les objectifs de cette réforme sont :

- Promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement
- Taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau
- Renforcer le caractère pollueur-payeur

Concrètement : les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte disparaissent et sont remplacées par :

- Une redevance consommation d'eau potable
- Une redevance performance assainissement
- Une redevance performance eau potable

Les redevances performances assainissement et eau potable devront être versés directement à l'Agence de l'Eau par le Syndicat d'Eau

Cette future dépense doit être équilibrée en recettes via la facture d'eau. Il convient de fixer le taux de « contre-valeur » (surtaxe) eau et assainissement que Véolia facturera aux abonnés et reversera au Syndicat d'Eau.

Considérant qu'un coefficient de modulation, un taux d'impayé et un coefficient de précaution doivent être appliqués à ces redevances, Monsieur le Président propose de fixer les contre-valeurs pour l'année 2025 à :

- **0,0193 €/m³** (en prenant en compte un coefficient de prudence 10 % et 3% impayés) pour la redevance performance des réseaux eau
- **0,0303 €/m³** (en prenant en compte un coefficient de prudence 10 % et 3% impayés) pour la redevance performance des systèmes d'assainissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE la fixation des contre valeurs suivantes :**
 - o **0,0193 €/m³ pour la redevance performance des réseaux eau**
 - o **0,0303 €/m³ pour la redevance performance des systèmes d'assainissement**

11. Décisions modificatives

Monsieur le Président propose de voter les décisions modificatives suivantes :

DM n°1 :

Une décision modificative doit être prise afin de régler les frais de notaire pour faire suite à l'acquisition du terrain d'Ouville l'Abbaye qui a servi à la construction de la STEP d'OUVILLE L'ABBAYE ; où les frais de notaire reçus tardivement après cette acquisition ont été omis d'être provisionnés dans le budget Assainissement.

Monsieur le Président propose donc d'émettre la décision modificative suivante :

Opération 9240, article 2111 : +2000 €

Opération 34, article 2315 : -2000 €

DM n°2 :

Une décision modificative doit être prise pour faire suite à un manquement de prévision de recettes au 1068 dans le budget Assainissement

Monsieur le Président propose donc d'émettre la décision modificative suivante :

Article 1068 : +254 781,35 €

Répartition de cette somme dans l'opération suivante :

Article 2315, opération 9280 (transfert Cideville) : + 254 781,35€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE ces décisions modificatives**
- **AUTORISE Mr le Président à les signer**

12. Questions diverses

Frédéric LEGROS demande où en est les interventions sur le réseau d'assainissement rue du Bois Pottier à Vibeuf, suite au constat des bouchages réguliers. Cédric Capron de Véolia informe que le curage du réseau aura lieu courant semaine prochaine et une inspection caméra sera réalisé en janvier

Alain PETIT demande à Véolia, par l'intermédiaire de Cédric Capron, de systématiquement prévenir le Syndicat quand il est prévu de réaliser les interventions sur les réseaux d'eau et d'assainissement (branchements neufs, réparations de fuites programmées, etc)

Cédric Capron affirme que cela sera désormais systématiquement le cas, avec la réalisation de photos par le sous-traitant qui sera transmis.

En assainissement non collectif, Alain Petit informe que nous reprenons les contrôles de fonctionnement, pour l'instant les courriers ont été distribués sur les communes de Criquetot sur Ouveille, Grémonville et Bourdainville.

Le secrétaire de séance, Séverine GEST

Le Président, Alain PETIT